



ONU
CONFÉRENCE SUR
L'EAU 2023

Distr. générale
16 mars 2023
Français
Original : anglais

**Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen
approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs
de la Décennie internationale d'action sur le thème
« L'eau et le développement durable » (2018-2028)**

New York, 22-24 mars 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Organisation des travaux, notamment constitution des organes
subsidiaries, et autres questions d'organisation**

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. Les propositions énoncées dans la présente note ont été formulées sur la base de la résolution [75/212](#).

I. Élection des membres du Bureau

2. La Conférence élit parmi les représentants des États participants les membres du Bureau ci-après : deux présidents, l'un originaire du Tadjikistan, l'autre des Pays-Bas, qui présideront tour à tour. La Conférence élit également 13 vice-présidents¹, dont un sera désigné rapporteur général, ainsi que le président de la grande commission créée en application de l'article 46. Ces membres sont élus de manière à assurer la représentativité du Bureau. La Conférence peut également élire les autres membres du Bureau qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

II. Adoption du règlement intérieur

3. La Conférence adopte son règlement intérieur. Le règlement intérieur provisoire, tel que recommandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/212](#), figure dans le document [A/CONF.240/2023/2](#).

* [A/CONF.240/2023/1](#).

¹ Trois vice-présidents issus de chacun des groupes suivants : États d'Afrique ; États d'Asie et du Pacifique ; États d'Europe orientale ; États d'Amérique latine et des Caraïbes ; États d'Europe occidentale et autres États. Par suite de l'élection des deux présidents, il est toutefois attribué une vice-présidence de moins aux régions auxquelles appartiennent les personnes élues à la présidence.



III. Adoption de l'ordre du jour

4. La Conférence sera saisie, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire ([A/CONF.240/2023/1](#)), comme l'a recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution [75/212](#).

IV. Organisation des travaux

A. Dates et lieu

5. La Conférence se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 22 au 24 mars 2023.

B. Séances plénières

6. La Conférence comportera en tout six séances plénières, qui se tiendront comme suit :

Mercredi 22 mars, de 9 h 30² à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ;

Jeudi 23 mars, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ;

Vendredi 24 mars, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures.

7. Toutes les séances plénières se dérouleront dans la salle de l'Assemblée générale.

8. La cérémonie d'ouverture de la Conférence, qui se tiendra pendant la première séance plénière prévue le mercredi 22 mars de 9 h 30 à 10 h 30, sera consacrée à l'examen de toutes les questions de procédure et d'organisation, dont l'adoption du règlement intérieur et de l'ordre du jour, l'élection des deux présidents de la Conférence, l'élection du Bureau, la création éventuelle d'organes subsidiaires, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, les dispositions concernant l'établissement du rapport de la Conférence et les questions diverses. La présidence de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la présidence de l'Assemblée générale, la présidence du Conseil économique et social, le secrétaire général de la Conférence et la présidence d'ONU-Eau feront des déclarations à la première séance plénière.

9. Les séances plénières seront ensuite consacrées aux déclarations faites dans le cadre du débat général. La liste des orateurs des séances plénières sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne sera inscrite sur la liste des orateurs. Il est proposé que chaque déclaration soit limitée à cinq minutes. La liste des orateurs sera annoncée à la section « Conférences et sommets » du *Journal des Nations Unies* et publiée sur le portail e-deleGATE.

10. Comme prévu dans la résolution [75/212](#) de l'Assemblée générale, des représentants d'organisations intergouvernementales, d'institutions financières internationales, d'organes internationaux, des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et des grands groupes et autres parties prenantes accréditées auprès de la Conférence en qualité d'observateurs feront également des

² Conformément à la décision 77/552 de l'Assemblée générale en date du 7 mars 2023.

déclarations lors des séances plénières, conformément à la pratique établie de l'Assemblée.

11. La dernière séance plénière, qui se tiendra l'après-midi du vendredi 24 mars, devrait notamment être consacrée à la présentation des résumés sur les dialogues interactifs puis à l'adoption du rapport de la Conférence.

C. Dialogues interactifs

12. La Conférence comportera cinq dialogues interactifs qui se tiendront parallèlement aux séances plénières, comme suit :

Mercredi 22 mars, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ;

Jeudi 23 mars, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ;

Vendredi 24 mars, de 10 heures à 13 heures.

13. Tous les dialogues interactifs se dérouleront dans la salle de conférence 4.

14. Les dialogues interactifs auront pour thèmes :

- Mercredi 22 mars, de 10 heures à 13 heures : « L'eau pour la santé : accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, y compris les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement » (cibles 6.1, 6.2 et 6.3 associées aux objectifs de développement durable et objectifs 1, 3, 4, 5 et 17)
- Mercredi 22 mars, de 15 heures à 18 heures : « L'eau pour le développement durable : valorisation de l'eau, liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation et développement économique et urbain durable » (cibles 6.3, 6.4 et 6.5 associées aux objectifs de développement durable et objectifs 2, 8, 9, 11 et 12)
- Jeudi 23 mars, de 10 heures à 13 heures : « L'eau pour le climat, la résilience et l'environnement : de la source à la mer, biodiversité, climat, résilience et réduction des risques de catastrophe » (cibles 6.5, 6.6 et 11.5 associées aux objectifs de développement durable et objectifs 7, 13, 14 et 15)
- Jeudi 23 mars, de 15 heures à 18 heures : « L'eau pour la coopération : coopération transfrontalière et internationale dans le domaine de l'eau, coopération intersectorielle, y compris la coopération scientifique, et place de l'eau dans le Programme 2030 » (cibles 6.5 et 6.b associées aux objectifs de développement durable et objectifs 16 et 17)
- Vendredi 24 mars, de 10 heures à 13 heures : « Décennie d'action pour l'eau : accélérer la mise en œuvre des objectifs de la Décennie, notamment par le biais du Plan du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028) »

15. Les documents de réflexion sur les dialogues interactifs sont publiés sous les cotes [A/CONF.240/2023/4](#), [A/CONF.240/2023/5](#), [A/CONF.240/2023/6](#), [A/CONF.240/2023/7](#) et [A/CONF.240/2023/8](#).

16. Chaque dialogue interactif sera présidé par deux coprésidents, de niveau ministériel au moins – soit une personne issue d'un pays en développement et une personne d'un pays développé, qui seront nommés par la présidence de la Conférence – et sera animé par un modérateur. Les dialogues seront ouverts à tous les participants à la Conférence, lesquels auront des sièges attitrés.

17. Les dialogues interactifs doivent être de nature collaborative et multipartite, compte dûment tenu de l'équilibre entre les genres et de l'équilibre géographique. Chaque dialogue commencera par une réunion-débat, suivie d'un dialogue interactif

entre les participants. Les prises de parole seront limitées à trois minutes. Les participants sont encouragés à enregistrer les partenariats et engagements volontaires relatifs au plan d'action pour l'eau en ligne³ et à les annoncer lors de leurs interventions.

18. L'ordre de prise de parole pour chaque dialogue interactif sera établi selon l'ordre où les demandes auront été présentées, en tenant compte d'une répartition géographique équitable tout en permettant une certaine souplesse, la priorité étant accordée aux États en fonction de leur niveau de représentation, puis aux organisations intergouvernementales et autres entités, aux membres associés des commissions régionales, aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, aux grands groupes et aux autres parties prenantes. Il est prévu que 22 États et 9 autres participants environ puissent prendre la parole au cours du débat interactif de chaque dialogue.

19. Les résumés des dialogues interactifs seront présentés à la Conférence, à sa séance plénière de clôture, par les coprésidents respectifs et figureront dans le rapport final sur les travaux de la Conférence.

D. Grande commission

20. La grande commission, qui serait créée en application de l'article 46, se réunira, s'il y a lieu, parallèlement aux séances plénières, exception faite des séances d'ouverture et de clôture. Elle sera chargée de régler toutes les questions en suspens.

E. Calendrier des travaux de la Conférence

21. On trouvera dans l'annexe à la présente note un projet de calendrier des travaux de la Conférence. Des informations actualisées seront publiées sur le site Web⁴ de la Conférence et annoncées à la section « Conférences et sommets » du *Journal des Nations Unies*.

F. Organisation des séances, des réunions parallèles et autres manifestations liées à la Conférence

22. Les séances se tiendront de 9 h 30 à 13 heures (le premier jour) puis de 10 heures à 13 heures (les autres jours) et de 15 heures à 18 heures. Afin de garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources disponibles, il est essentiel que toutes les séances commencent à l'heure.

23. Les réunions parallèles et autres manifestations, notamment celles des grands groupes et autres parties prenantes, se tiendront aux mêmes heures que les séances plénières et les dialogues interactifs, en fonction de l'espace disponible. L'interprétation y sera assurée sous réserve des disponibilités.

24. Des manifestations parallèles – exposés, séminaires, ateliers et réunions-débats sur des questions liées à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) – seront organisées par les participants à la Conférence. Les directives concernant l'organisation de ces manifestations et leur calendrier sont disponibles sur le site Web de la Conférence.

³ À l'adresse suivante : <https://sdgs.un.org/partnerships/action-networks/water>.

⁴ Voir <https://sdgs.un.org/conferences/water2023>.

V. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

25. Aux termes de l'article 4, une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

VI. Participants

26. Dans sa résolution [75/212](#), l'Assemblée générale a encouragé la participation à la Conférence au plus haut niveau possible. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales et d'autres entités auxquelles l'Assemblée a adressé des invitations permanentes à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observatrices, les membres associés des commissions régionales, les institutions spécialisées et les organisations apparentées, les autres organisations intergouvernementales et les autres organismes internationaux, les organes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les grands groupes et les autres parties prenantes participeront conformément au règlement intérieur de la Conférence.

VII. Secrétariat

27. Le secrétaire général de la Conférence sera chargé de coordonner l'appui fourni par le Secrétariat à l'organisation de celle-ci, en coopération avec les représentants des deux présidents. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a désigné le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales secrétaire général de la Conférence.

28. Le secrétaire de la Conférence sera le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

VIII. Documentation

29. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation officielle de la Conférence comprendra les documents parus avant, pendant et après celle-ci.

30. Conformément à la pratique suivie lors de précédentes conférences des Nations Unies et établie à l'annexe II de la résolution [75/212](#) de l'Assemblée générale, il est recommandé de faire figurer dans le rapport de la Conférence les décisions prises, un compte rendu succinct des débats et une présentation des travaux et des mesures prises en séance plénière.

31. Les résumés des séances plénières et des dialogues interactifs ainsi qu'une liste des engagements volontaires annoncés à la Conférence devront également figurer dans le rapport de la Conférence.

32. Toute la documentation de la Conférence sera disponible sur le site Web de la Conférence et à la section « Conférences et sommets » du *Journal des Nations Unies*.

IX. Couverture médiatique

33. Le Département de la communication globale du Secrétariat établira des dossiers de presse à l'intention des journalistes couvrant la Conférence. En outre, des communiqués de presse seront publiés régulièrement à l'issue des séances plénières, des dialogues interactifs et autres manifestations. On trouvera toute la documentation utile sur le site Web de la Conférence.

34. Les séances plénières, les dialogues interactifs et les conférences de presse seront diffusés en direct dans la salle de presse et disponibles sur la télévision en ligne des Nations Unies⁵. Le programme des points et conférences de presse sera annoncé le moment venu.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <http://webtv.un.org>.

Annexe

Projet de calendrier des travaux de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

New York, 22-24 mars 2023

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme	
Mercredi 22 mars		
1 ^{ère} séance plénière		
9 h 30-13 heures	1	Ouverture de la Conférence
	2	Élection des deux présidents
	1	Déclarations liminaires
	3	Adoption du règlement intérieur
	4	Adoption de l'ordre du jour de la Conférence
	5	Élection des membres du Bureau autres que les présidents
	6	Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation
	7 a)	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
8	Débat général	
Dialogue interactif		
10 heures-13 heures	9	Dialogue interactif 1 sur le thème « L'eau pour la santé : accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, y compris les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement » (cibles 6.1, 6.2 et 6.3 associées aux objectifs de développement durable et objectifs 1, 3, 4, 5 et 17)
Mercredi 22 mars		
2 ^e séance plénière		
15 heures-18 heures	8	Débat général
Dialogue interactif		
15 heures-18 heures	9	Dialogue interactif 2 sur le thème « L'eau pour le développement durable : valorisation de l'eau, liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation et développement économique et urbain durable » (cibles 6.3, 6.4 et 6.5 associées aux objectifs de développement durable et objectifs 2, 8, 9, 11 et 12)

<i>Date/heure</i>		<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>
Jeudi 23 mars		
3^e séance plénière		
10 heures-13 heures	8	Débat général
Dialogue interactif		
10 heures-13 heures	9	Dialogue interactif 3 sur le thème « L'eau pour le climat, la résilience et l'environnement : de la source à la mer, biodiversité, climat, résilience et réduction des risques de catastrophe » (cibles 6.5, 6.6 et 11.5 associées aux objectifs de développement durable et objectifs 7, 13, 14 et 15)
4^e séance plénière		
15 heures-18 heures	8	Débat général
Dialogue interactif		
15 heures-18 heures	9	Dialogue interactif 4 sur le thème « L'eau pour la coopération : coopération transfrontalière et internationale dans le domaine de l'eau, coopération intersectorielle, y compris la coopération scientifique, et place de l'eau dans le Programme 2030 » (cibles 6.5 et 6.b associées aux objectifs de développement durable et objectifs 16 et 17)
Vendredi 24 mars		
5^e séance plénière		
10 heures-13 heures	8	Débat général
Dialogue interactif		
10 heures-13 heures	9	Dialogue interactif 5 sur le thème « Décennie d'action pour l'eau : accélérer la mise en œuvre des objectifs de la Décennie, notamment par le biais du Plan du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028) »
6^e séance plénière		
15 heures-17 heures	8	Débat général
	9	Dialogues interactifs
	7 b)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	10	Document final de la Conférence
	11	Adoption du rapport de la Conférence
	12	Clôture de la Conférence